



Feuillet d'information sur les marchés des bleuets sauvages Édition du Québec

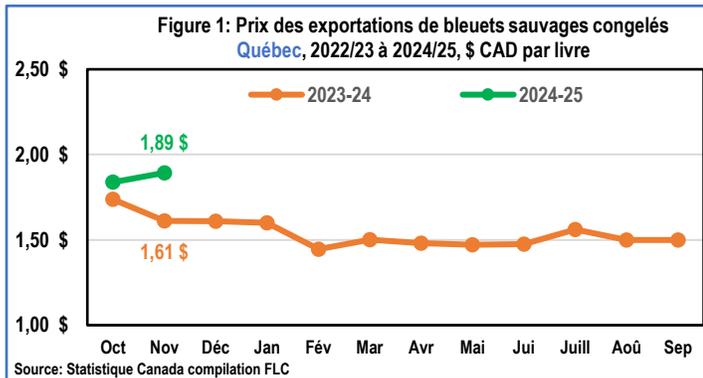


17 janvier 2025

État des marchés : Après un bon départ, le marché des bleuets sauvages est actuellement en pause en raison des menaces d'imposition de tarifs aux frontières américaines

Le marché des bleuets sauvages a bien démarré la saison avec des prix en hausse et un bon écoulement des inventaires de bleuets sauvages. Toutefois, le marché roule actuellement au ralenti en raison des menaces d'impositions de tarifs aux frontières américaines. Pour illustrer cet état de fait, nous présentons dans un premier temps l'évolution du prix des exportations québécoises de bleuets sauvages congelés ainsi que l'écoulement des inventaires aux États-Unis. Dans un deuxième temps, nous présentons l'importance du marché américain pour l'industrie canadienne des bleuets sauvages et les conséquences potentielles de l'imposition de tarifs aux frontières américaines.

Le prix des exportations des bleuets sauvages congelés en hausse en ce début de saison de commercialisation

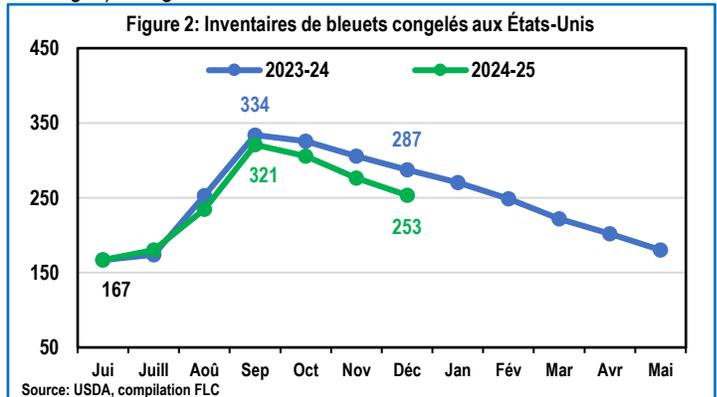


Comme indiqué dans le dernier feuillet d'information, la production plus faible que prévu, couplée à une demande qui reprend de la vigueur, le prix des exportations québécoises de bleuets sauvages congelés (conventionnel et biologique) a débuté en hausse de près de 20% par rapport au prix de la saison dernière. En novembre 2024, le prix des exportations s'établissait à 1,89\$/livre comparativement à 1,61\$/livre pour le même mois en 2023 (voir Figure 1). Il s'agit d'une hausse de 0,28\$/livre, soit de 17%.

Des inventaires qui s'écoulent bien

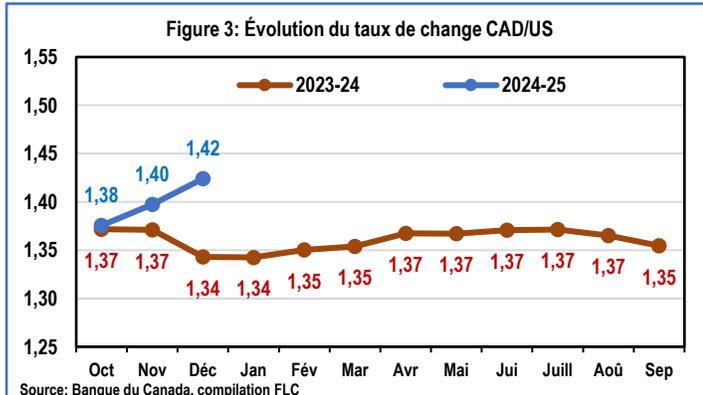
inventaires sont les deux principaux facteurs qui permettent d'expliquer l'évolution des prix dans la mesure qu'il reflète l'état de l'offre par rapport à la demande. Ce que l'on observe pour la présente saison par rapport à la saison dernière c'est que les inventaires sont moins élevés cette année et surtout que l'écoulement se fait beaucoup plus rapidement. En effet, entre les mois de septembre et décembre 2024 l'écoulement des inventaires a été de 68 millions de livres (321 – 253 millions de livres) comparativement à un écoulement de 47 millions de livres pour la même période en 2023 (334 – 287 millions de livres). Cela illustre que la demande est au rendez-vous. Selon nos analyses passées, un niveau plus faible avec un écoulement plus rapide des inventaires est favorable à un raffermissement des prix sur les marchés.

La Figure 2 présente l'évolution des inventaires de bleuets (cultivés + sauvages) congelés aux États-Unis. Le niveau et l'écoulement des



Une faiblesse du dollar canadien favorable à un raffermissement du prix

La Figure 3 illustre l'évolution du dollar canadien par rapport à la devise américaine. L'évolution de la relation entre le dollar canadien et américain est pertinente puisqu'une très grande proportion des exportations canadiennes sont réalisées en dollars américains. Ainsi, lorsque la devise

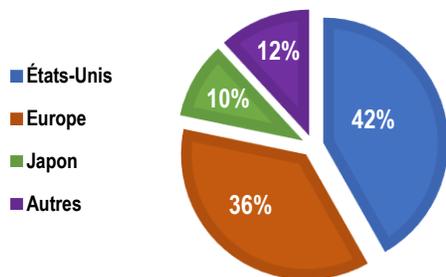


américaine prend de la vigueur, le prix converti en dollar canadien se raffermi. Comme il est possible de le constater, au mois de novembre dernier, le dollar canadien commençait à se raffermir par rapport à la devise de nos voisins du Sud (taux de change de 1,40 en novembre 2024 par rapport à 1,37 \$ en novembre 2023). Ce raffermissement de la devise américaine s'est accéléré en décembre où l'on observe un taux de change de 1,42 par rapport à 1,34 en décembre 2024. Avec un raffermissement des marchés observé en décembre et un taux de change favorable à nos exportations, le prix des exportations devrait continuer de s'améliorer.

Cet aspect sera à prendre en considération dans l'analyse des effets potentiels en lien avec les menaces de tarif aux frontières américaines.

Exposition de l'industrie canadienne des bleuets sauvages vis-à-vis la menace de tarif des États-Unis

Figure 4: Proportion des exportations canadiennes de bleuets sauvages congelés selon la destination
Moyenne 2019 à 2023



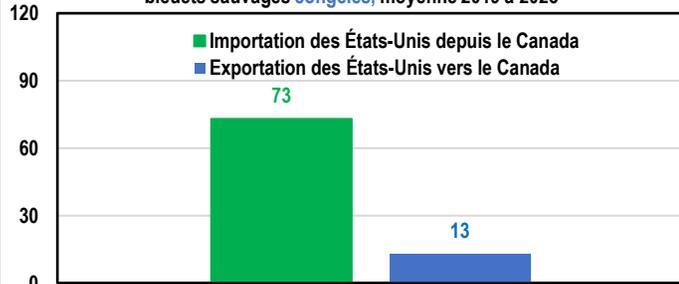
Ce 20 janvier est la journée d'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine et cette dernière menace le Canada de lui imposer un tarif de 25% sur l'ensemble de ses exportations vers les États-Unis. Sans spéculer sur quel sera le pourcentage de tarif qui sera appliqué sur les bleuets sauvages (ou s'il y aura un tarif), nous abordons ci-après l'exposition du Canada en regard de son secteur des bleuets sauvages. Premièrement, il est important de rappeler qu'environ 85% de notre production est exportée vers plus d'une trentaine de pays à travers le monde. Néanmoins, comme il est possible de l'observer sur la **Figure 4**, le marché américain représente un peu plus de 40% de l'ensemble de nos exportations, soit 75 millions de livres bon an mal an. Ainsi, on peut dire que c'est environ 35 % de notre production totale qui serait directement affectée par les tarifs américains (85% total exportée X 42%

aux États-Unis). L'imposition d'un tel tarif aurait pour conséquence à la fois de rendre plus dispendieux les bleuets canadiens sur le marché américain ou a contrario de réduire le prix au Canada pour demeurer compétitif aux États-Unis. Ainsi, on peut s'attendre à ce que l'imposition d'un tarif vienne non seulement freiner la hausse de prix que l'on observe sur les marchés depuis le début de la saison de commercialisation, mais aussi fort probablement d'induire une baisse de prix. Bien entendu, il est toujours possible d'essayer de vendre nos bleuets sur d'autres marchés, mais à court terme, cela va se traduire par une augmentation de l'offre sur ces nouveaux marchés; et qui dit accroissement de l'offre, dit également baisse de prix. Notre forte exposition au marché américain nous rend donc vulnérables aux tarifs américains. Ce stress commercial fait une fois de plus ressortir l'importance pour le secteur canadien des bleuets sauvages de se doter d'une stratégie de diversification de ces marchés, incluant le développement du marché domestique, mais également de création de produits à valeurs ajoutées à partir de ses bleuets sauvages congelés.

Le taux de change à la rescousse : L'imposition mur à mur d'un tarif de 25% des Américains sur les importations canadiennes aura pour effet de faire chuter plus rapidement le taux de change canadien, ce qui sera positif lorsque l'on convertira le prix de vente en dollar canadien, comme nous l'avons vu à la Figure 3 (Évolution du taux de change). La plupart des analystes s'attendent à ce que le taux de change passe de 1,4 à plus de 1,5 avec l'imposition des tarifs Américains. Cela représente un « gain » de 10% environ de notre prix de vente en dollar canadien. Ainsi, la baisse ne serait pas de 25%, mais d'environ 15%. Autre aspect non négligeable, est le fait que l'imposition d'un tarif à leur barrière générera de l'inflation aux États-Unis. Étant donné la sensibilité des consommateurs américains au prix de leur panier d'épicerie, il reste à voir si les Américains taxeront les importations de produits alimentaires.

Les Américains exportent au Canada des bleuets congelés et frais : Un autre aspect est que le Canada importe également des bleuets sauvages congelés des États-Unis. La **Figure 5** illustre la moyenne des importations et exportations canadiennes avec les États-Unis. Le Canada bien entendu exporte plus qu'il importe des États-Unis (importations américaines = 73 millions de livres vs Exportations américaines = 13 millions de livres). Ainsi, dans le cas d'imposition de tarif, les importations américaines devraient fort probablement cesser et libérer cet espace pour les transformateurs canadiens. Finalement, comme vous le savez, les transformateurs des maritimes ont des usines des deux côtés de la frontière et gère la production du Maine et celle des maritimes de manière globale. La **Figure 6** présente les importations américaines (11 millions de livres) et les exportations américaines (20 millions de livres) de bleuets

Figure 5: Exportations et des importations américaines de bleuets sauvages congelés, moyenne 2019 à 2023



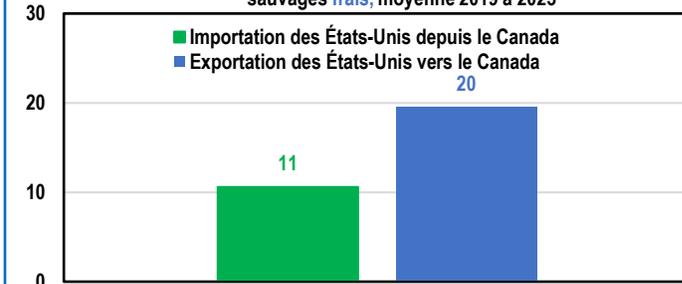
Source: Statistique Canada, compilation FLC Millions de livres

sauvages frais. Ce commerce entre les deux pays représente le mouvement des bleuets frais durant la période de la récolte. Il s'agit en fait de mouvements interusine du côté canadien et du côté américain. Encore là, au net, avec l'imposition de tarif, on peut s'attendre que ce mouvement cesse, ce qui viendrait complexifier la gestion de la récolte pour les transformateurs situés des deux côtés de la frontière. Nous allons suivre la situation de près et nous vous tiendrons informé de l'état des lieux dans le prochain numéro prévu au printemps prochain.

Le Canada produit des bleuets sauvages biologiques : Environ 10 % de la production canadienne de bleuets sauvages est biologique (20 à 25 % de la production québécoise est biologique, soit environ 20 millions de livres) et les Américains n'en produisent pas. Bien entendu, une substitution est toujours possible par des myrtilles cultivées biologiques, mais la disponibilité est limitée, car la production américaine est limitée et le seul fournisseur important est le Chili. Il y aura un impact sur le prix du bio, mais il devrait être limité en raison du manque de substitutions faciles.

Nous suivons la situation de près et vous tiendrons informés dans le prochain numéro, prévu début mars.

Figure 6: Exportations et des importations américaines de bleuets sauvages frais, moyenne 2019 à 2023



Source: Statistique Canada, compilation FLC Millions de livres